III - HEBERGEMENT PETIT-DEJEUNER COMPRIS Remboursement aux frais réels si inférieur aux montants ci-dessous. (1) Grand Paris + Rennes, Nantes, Lille, Bordeaux, Lyon, Montpellier, Toulouse, Marseille, Nice, Les montants ci-dessous sont réduits de 50 % si vous êtes hébergé(e) dans un centre d'hébergement. Grand Paris Nbre Nbre Nbre **Paris** +ville de Autres villes nuitées nuitées nuitées +200000€ habitants (1) Du 1er au 10e jour 110€ 90€ 70€ Du 11^{ème} au 30^{ème} jour 99€ 81€ 63 € Du 31 ème au 60 ème jour 88€ 72€ 56 € A partir du 61 ème jour 66€ 54€ 42 € IV - REPAS Dans la limite de 17,50 € par repas si vous n'avez pas accès à un restaurant administratif sinon 8,75 € ----- justificatifs obligatoires Nbre de déjeuners € Nbre de dîners ----- avec justificatifs ----- X 8,75 euros (pas de justificatif) Nbre de dîners TOTAL GENERAL ₽ Si dernier remboursement, cochez 🔲 (date limite de réception : 3 mois après la fin de la formation) Certifié exact, à fail Cathaia , le 4/04/22 signature Pièces à joindre: un relevé d'identité bancaire (pour le 1er remboursement) L'attestation de présence du mois concerné Les justificatifs originaux : SNCF, quittance de loyer / factures hôtel / factures repas / péage / bus /métro Dans le cadre d'une location, joindre o un contrat de bail pour le 1 ier remboursement o et un justificatif du domicile principal tous les trimestres (ex. facture EDF ou téléphone)

Les demandes relatives à l'année N ne seront plus réglées à partir du 20 janvier N+1.

Réservé Comité de Gestion Régional	^E acture n°	